

**COMMUNE DE SORBIERS**

2024-24

DEL 09

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 7 février 2024 à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 29

**Date de convocation :** 1<sup>er</sup> février 2024

**PRESENTS :** Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELLE – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCOUSE – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Eric GALLOT – Séverine ALLEGRA – Ludivine VIOLOT – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Sylvain DUPLAY – Jean-Claude DELARBRE - Mylène CHARLES-KORZENIOWSKI - Julien BONNETON – Sarah VALLUCHE - Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

**ABSENTS :**

**ABSENTS EXCUSES :** Mmes et MM. Mireille GILBERTAS - Jocelyne GAGNAL-PIZOT - Adeline DELMAS - Xavier MULLER

**PROCURATIONS :** Mme Mireille GILBERTAS à Mme Monique JOASSARD  
Mme Jocelyne GAGNAL-PIZOT à M. Julien BONNETON  
Mme Adeline DELMAS à Mme Sarah VALLUCHE  
M. Xavier MULLER à M. Eric GALLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Viviane NEEL

## **FINANCES-MARCHES PUBLICS : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE**

Les conventions triennales d'adhésion au service de médecine préventive se sont terminées le 31 décembre 2023.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier, une nouvelle convention a été proposée pour une durée de 3 ans. Elle a été validée par le Conseil d'Administration du CDG le mercredi 11 octobre 2023 et les tarifs pour l'année 2024 ont été approuvés au conseil d'administration du mois le 19 décembre 2023.

Les objectifs principaux sont :

- D'apporter plus de lisibilité à l'action complémentaire des deux services qui constituent ce Pôle de Santé au Travail : « Médecine du travail » et « Prévention des risques professionnels » ;

- De simplifier la gestion administrative : cette convention n'est plus limitée à 3 années mais peut être renouvelée jusqu'à 12 ans par période de trois années ;
- De simplifier la gestion financière : la contribution prend la forme d'une cotisation additionnelle s'appliquant sur la même base et selon les mêmes modalités que la cotisation obligatoire versée au CDG ;
- De favoriser le développement des actions de prévention en proposant un taux de cotisation mutualisé (médecine + prévention) plus attractif ;
- De responsabiliser agents et collectivités dans la lutte contre l'absentéisme important et anormal aux visites médicales en instaurant une pénalité pour les absences non justifiées.

Le Conseil d'Administration, réuni le 19 décembre dernier, a validé les propositions tarifaires qui s'appliqueront à partir de 2024 :

<i>Nombre d'agents</i>	<i>Médecine professionnelle</i>	<i>Prévention des risques</i>	<i>Médecine et Prévention</i>
de 1 à 99	0,45%	0,10%	0,50%
de 100 à 249	0,42%	0,08%	0,46%
de 250 à 399	0,39%	0,06%	0,42%
plus de 400 (affiliées)	0,36%	0,04%	
non affiliées	0,36%	à l'acte	

Les collectivités affiliées peuvent demander des actions supplémentaires et les collectivités non-affiliées accéder à nos services de prévention dans les conditions suivantes :

<i>Coût à l'acte</i>	<i>collectivités affiliées</i>	<i>collectivités non-affiliées</i>
Assistance en prévention (la demi-journée)	250 €	300 €
Visite d'inspection de l'ACFI (demi-journée)	500 €	600 €
Participation aux instances CST/F3SCT (la séance)	200 €	250 €

Il est proposé d'accepter la proposition suivante :

- De charger les services optionnels du Pôle Santé au Travail, créé par le Centre départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Loire, de prendre en charge le soin de mettre en œuvre la surveillance médicale préventive au profit des agents de la collectivité à compter du 1er jour du mois qui suit la décision de l'assemblée, pour une période initiale de trois années, renouvelable trois fois par tacite reconduction. Cette adhésion peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie contractante de son plein gré, par lettre recommandée avec un préavis de six mois.
- De choisir l'option « **Médecine et prévention** » à hauteur de 0.46% de la masse salariale, afin de bénéficier d'un accompagnement complet en matière de Prévention et de Santé au Travail par une équipe pluridisciplinaire regroupant médecins, infirmiers, préventeurs, psychologues du travail et secrétaires médicales.

Cette option permet de répondre aux exigences réglementaires en confiant au Centre de Gestion la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité (ACFI).

Elle permet également de profiter de l'expertise et de l'expérience d'agents diplômés, de bénéficier d'un regard extérieur et neutre, de partager des retours d'expérience dans d'autres collectivités, de définir des interventions adaptées à nos attentes et besoins, de profiter d'apports méthodologiques et d'outils, d'accompagner nos assistants et conseillers en prévention dans leur action.

### Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, et notamment son article 5,

### Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention convention d'adhésion au Pôle Santé au Travail du Centre de Gestion de la Loire aux conditions énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Maire à la signer.

<b>ADOPTE PAR</b>	POUR	: 28
	CONTRE	: 0
	ABSTENTIONS	: 1

La Maire,

Marie-Christine THIVANT

Pour extrait certifié conforme,  
Sorbiers, le 12 février 2024

La secrétaire de séance,

Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.